



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE  
Département de l'intérieur, de la mobilité et de l'environnement  
**Service de surveillance des communes**

Service de surveillance  
des communes  
Case postale 36  
1211 Genève 8

N<sup>réf.</sup> : GZU/iga

Ville de Genève Direction générale
Reçu: <b>02 AOUT 2013</b>
Séance CA du:
Décision:
A traiter par: <b>LEx</b>
Objet:

Mairie de la Ville de Genève  
Monsieur Guillaume KÄSER  
Rue de la Croix-Rouge 4  
Case postale 3983  
1211 Genève 3

Genève, le 29 juillet 2013

**Concerne : PA-120 « Règlement des agent-e-s de la police municipale de la Ville de Genève »  
Commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication (CSDOMIC)**

Monsieur le Conseiller municipal,

Votre courrier du 3 juillet 2013 a retenu ma meilleure attention.

Le service de surveillance des communes va examiner le règlement des agent-e-s de la police municipale de la Ville de Genève ainsi que les avis de droits du Professeur Tanquerel et de M<sup>e</sup> Ziegler.

Je reviendrai vers vous dès cette analyse terminée.

Dans cet intervalle, je vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller municipal, l'assurance de ma considération distinguée.

  
Guillaume Zuber  
Directeur

Copie à : Monsieur Guillaume Barazzone, conseiller administratif